© FDAAPPMA 77

Natura 2000, quand l'Europe protège son patrimoine naturel

Ce programme européen se base sur **deux Directives** :

- « Habitats, Faune, Flore » (1992) pour la protection des **habitats et espèces d'intérêt communautaire.** Elle conduit à la création de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC).**
- « Oiseaux » (1979) pour la protection des **oiseaux rares ou menacés en Europe**. Elle conduit à la création de **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**.

Les ZSC et ZPS constituent le réseau de sites Natura 2000 européens d'**espaces naturels remarquables** par « la qualité, la rareté ou la fragilité de leurs espèces et habitats ».

© C.GAND

Les objectifs de Natura 2000

Favoriser une prise de conscience collective des enjeux écologiques

Contribuer au développement durable des territoires

Assurer le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Objectifs sur chaque site :

Concilier la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire avec le maintien des activités humaines.

Il s'agit de **valoriser les activités** qui façonnent et maintiennent des milieux parfois particulièrement riches d'une faune et d'une flore caractéristiques.

© PNR Loire-Anjou-Touraine

La Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau, un site Natura 2000 dans les Pays de la Loire.

Des habitats et espèces d'intérêt communautaire ?

Ce sont des espèces et habitats naturels (terrestres et aquatiques) rares, menacés, ayant une aire de répartition réduite et/ou des exigences particulières. A ce titre, ils constituent le patrimoine naturel remarquable de l'Europe et sont listés au sein des deux Directives.

Natura 2000 de l'Europe à la France

L'Union Européenne impose une obligation de réussite à ses états membres quant à la préservation de leurs sites Natura 2000. En revanche, chaque état est libre de choisir les moyens qu'il met en œuvre pour y parvenir. La France a ainsi opté pour la **Concertation** et le **Volontariat**.

La concertation consiste à impliquer tous les acteurs concernés par la gestion du site. Il s'agit de prendre en compte les enjeux écologiques du site, mais aussi socio-économiques et culturels, et de réfléchir ensemble pour décider des actions les plus appropriées à mettre en œuvre sur le site. C'est alors sur le volontariat que repose la contractualisation de ces mesures.

Sources : DRIEE Île-de-France, MEDDE.

Pour plus d'informations :
Visiter le site internet : http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin
Création : Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Contacts :
Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : 01.64.39.03.08.
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne : 01.64.79.30.75.
Direction Régionale et Interdépartementale pour l'Environnement et l'Energie : 01.71.28.45.00.
Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne : 01.60.56.71.71.

© FDAAPPMA 77

Le réseau Natura 2000 d'Ile-de-France

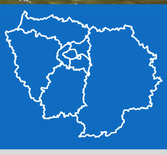

Quels milieux naturels ?

Les **massifs forestiers** sont majoritaires (28 000 ha).

Les **autres milieux sont très diversifiés**. Cela assure la conservation d'une faune et d'une végétation variées :

- Poissons et moules d'eau douce dans les cours d'eau,
- Chauves-souris dans les carrières,
- Amphibiens, mollusques et oiseaux dans les zones humides,
- Végétaux et insectes dans les landes et pelouses sèches.

L'Ile-de-France présente la particularité d'avoir un site Natura 2000 en milieu urbain, composé de 14 parcs et espaces naturels. Il abrite des oiseaux remarquables.

Quelques chiffres :

35 sites Natura 2000 franciliens :

* 25 au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » ;
* 10 au titre de la Directive « Oiseaux » ;
* Ils représentent 98 427 ha ;
* Soit 8 % du territoire d'Ile-de-France ;
* Concernent 20 % des communes de cette région (soit 285 communes).

Parc urbain

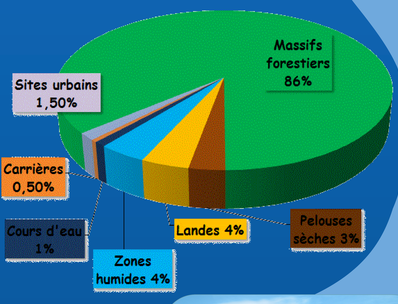

Massif forestier

Rivière du Loing

Prairie humide

Pelouse sèche

Natura 2000 en pratique

Comité de pilotage (COPIL)

⇒ Organe décisionnel de la gestion du site

⇒ Rassemble les acteurs (agriculteurs, sylviculteurs, chasseurs, pêcheurs, élus, pratiquants d'activités sportives, services de l'Etat…)

⇒ Contrôle le travail de l'opérateur puis de l'animateur du site

Valide les propositions du DOCOB

Document d'objectifs (DOCOB)

⇒ Document essentiel pour la gestion du site

⇒ Diagnostics écologique et socio-économique du site

⇒ Enjeux, objectifs, mesures de gestion, évaluation financière

⇒ Réalisé par l'opérateur du site

Pilote l'animation

Animation du site

⇒ Mise en œuvre des actions du DOCOB

⇒ Information, sensibilisation, assistance technique

⇒ Sous la responsabilité de l'animateur du site

Pour plus d'informations :
Visiter le site internet : http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin
Création : Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Contacts :
Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : 01.64.39.03.08.
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne : 01.64.79.30.75.
Direction Régionale et Interdépartementale pour l'Environnement et l'Energie : 01.71.28.45.00.
Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne : 01.60.56.71.71.

© FDAAPPMA 77

« Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin »

Présentation du site

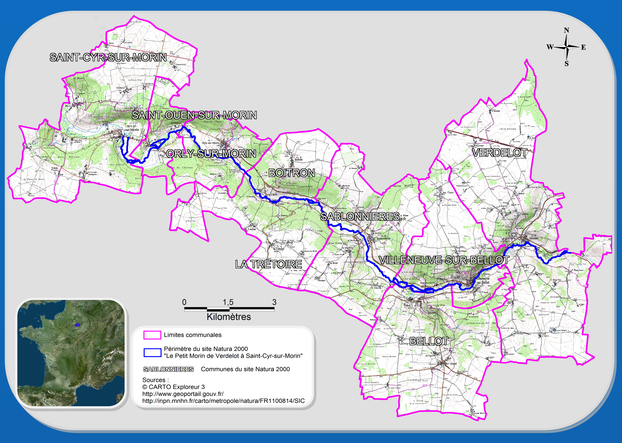

Le site en quelques chiffres :

Linéaire : 23 km

9 communes concernées :
Verdelot, Bellot, Villeneuve-sur-Bellot, Sablonnières, Boitron, La Trétoire, Orly-sur-Morin, Saint-Ouen-sur-Morin et Saint-Cyr-sur-Morin.

Site désigné en mars 1999

Inscrit en tant que Zone Spéciale de Conservation (Directive « Habitats, Faune, Flore ») en avril 2007

En animation depuis juin 2012

Pourquoi ce site ?

La Vallée du Petit Morin présente des milieux naturels et des espèces à forte valeur patrimoniale. Le cours d'eau qui lui donne son nom en est le plus bel exemple avec :

- 1 habitat d'intérêt communautaire : « **Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*** » **(ou « Rivières à Renoncules flottantes »)**,
- 2 espèces de poissons d'intérêt communautaire : **le Chabot** (*Cottus gobio*) et **la Lamproie de planer** (*Lampetra planeri*).

Diagnostic socio-économique

Objectif

Il s'agit de recenser tous les éléments socio-économiques du site : démographie, emploi, tourisme, industries, loisirs, agriculture,... Ces aspects interagissent avec le milieu naturel. Leur prise en compte dans l'élaboration des mesures de gestion permet qu'elles soient cohérentes avec les enjeux écologiques et socio-économiques locaux.

Les activités économiques

L'industrie	La seule industrie présente sur le territoire est la meunerie « Moulins Bourgeois » à Verdelot
L'agriculture	Voir l'encadré
Commerce et artisanat	Artisans du bâtiment, petits commerces de proximité, services, etc.
Tourisme	Auberge, gîtes ruraux, etc.

L'agriculture :

La Surface Agricole Utile (SAU) représente 66,5 % de la surface des 9 communes du site Natura 2000, soit environ 6 650 ha.
Le territoire du site Natura 2000 concerne directement une trentaine d'agriculteurs pour 230 hectares de surfaces agricoles. La production est essentiellement céréalière bien que l'élevage soit encore fortement présent.

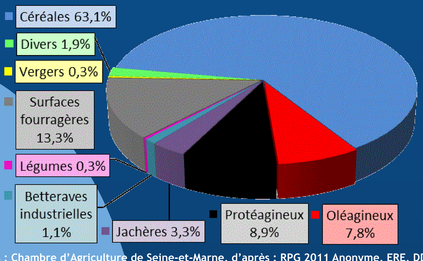

Sources : Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, d'après : RPG 2011 Anonyme, ERE, DDT.

Les loisirs de plein air

- **La pêche et la chasse** sont encadrées par les associations locales, lesquelles sont fédérées par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et par la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne ;
- **Le canoë-kayak** est pratiqué sur le site Natura 2000 par le Club des Meulières (La Ferté-sous-Jouarre) et la Base de canoë-kayak de Verdelot. Le Comité Départemental de Canoë-Kayak de Seine-et-Marne y organise chaque année un Sélectif interdépartemental ;
- **La randonnée** à pied, à vélo ou à cheval se pratique notamment sur plusieurs chemins de grande randonnée (GR 14 et GR Pays des Morins) qui traversent le site.

Pour plus d'informations :
Visiter le site internet : http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin
Création : Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Contacts :
Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : 01.64.39.03.08.
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne : 01.64.79.30.75.
Direction Régionale et Interdépartementale pour l'Environnement et l'Energie : 01.71.28.45.00.
Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne : 01.60.56.71.71.

Le diagnostic écologique : la faune et la flore d'intérêt communautaire

Sur le site Natura 2000 :

Chabot - *Cottus gobio*

Habitat
Graviers et pierres

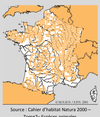

Taille : 10 à 12 cm

Mauvais nageur et d'une forme atypique, le Chabot est sédentaire et benthique*. Camouflé sur les substrats de graviers et de pierres, il chasse à l'affut en aspirant les larves et petits invertébrés qui passent à sa portée.

La reproduction s'étend de février à juin. Le mâle construit et protège un nid dans les graviers. Après la ponte il assure aussi son nettoyage.

* Benthique : espèce aquatique qui vit au fond de l'eau.

Lamproie de planer - *Lampetra planeri*

Habitat
Fonds vaseux

Taille : 9 à 15 cm

Les larves aveugles vivent 5 à 6 ans dans la vase qu'elles filtrent pour capturer des micro-organismes. Leur métamorphose en adulte marque l'arrêt de l'alimentation par atrophie de l'appareil digestif et l'apparition d'organes oculaires. Les œufs sont pondus entre mars et avril sur un nid d'environ 30 cm de large et localisé sur un substrat sablo-graveleux. Les Lamproies de planer meurent au terme de leur reproduction.

Les habitats de la rivière

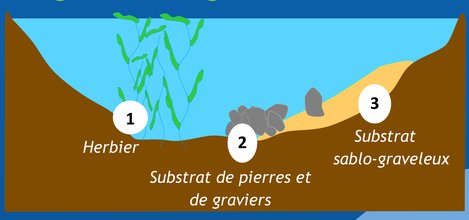

Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion

1

Communément appelé « **Habitat des Rivières à Renoncules flottantes** », il est reconnaissable grâce aux fleurs blanches des Renoncules aquatiques qui fleurissent en surface entre Mai et Septembre. Cet habitat est composé par une végétation flottante ou submergée des familles suivantes : les Renoncules flottantes, les Myriophylles, les Callitriches et les Potamots. Il affectionne les zones bien éclairées à courant variable. Les herbiers de cet habitat sont régulés par le cycle hydrologique de la rivière (crues de printemps, étiage estival,...).

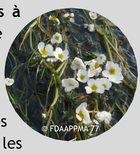

Les protocoles d'échantillonnage

Les éléments à considérer pour diagnostiquer la faune piscicole sont les populations de poissons et leurs habitats.

Diagnostic des habitats d'espèces d'intérêt communautaire :

La totalité du linéaire, découpé en tronçons homogènes, a été prospectée en canoë kayak de juillet à août 2006 afin d'identifier :

- Le fonctionnement hydrologique de la rivière (vitesse du courant, granulométrie…),
- Les facteurs de perturbation du milieu aquatique (pollutions, ouvrages, rejets…).

Diagnostic des populations piscicoles

Les populations piscicoles sont diagnostiquées au total sur 6 stations, à raison de 3 stations inventoriées chaque année, grâce à la méthode d'inventaire par pêche électrique. Les poissons sont capturés puis identifiés, mesurés, pesés et remis à l'eau.

Le diagnostic écologique réalisé lors de l'élaboration du Document d'Objectifs a permis d'établir les états et les enjeux de conservation suivants pour les espèces et l'habitat d'intérêt communautaire.

Habitats d'espèces (données INPN; 2013)	Chabot	Lamproie de planer	Rivières à Renoncules flottantes
Etat de conservation*	Bon	Bon	Défavorable
Enjeux de conservation*	Fort	Fort	Fort

* Déterminés sur l'ensemble du site Natura 2000 à partir des surfaces et des facteurs de dégradation observés.

A proximité du site Natura 2000 :

Sonneur à ventre jaune - *Bombina variegata*

Habitats
Ornières
Bois
Mares

Taille : 4 à 5 cm

Ce petit amphibien est facilement reconnaissable à son ventre jaune et tacheté de noir qui contraste avec son dos marron terne, adapté au camouflage. Sa pupille est en forme de cœur ou de goutte d'eau inversée. Il est possible de l'observer dans le Nord de la Seine-et-Marne, notamment sur la vallée du Petit Morin. Il affectionne les ornières en eau bien ensoleillées ainsi que les mares de prairies non loin de boisements.

D'autres espèces remarquables :

- La Mulette épaisse (*Unio crassus*)
- La Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*)
- Le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*)
- Le Triton crêté (*Triturus cristatus*)
- L'écaille Chinée (*Euplagia quadripunctaria*)

La Mulette épaisse

La Couleuvre d'Esculape

Le Martin pêcheur

D'autres habitats remarquables :

- 91E0* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion-Incanae, Salicion albae*)[1]
- 6510-5 : Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques
- 6430-1 : Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes du *Filipendulion ulmariae*

[1] Codes Cahiers d'habitats Natura 2000

Pour plus d'informations :
Visiter le site internet : http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin
Création : Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Contacts :
Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : 01.64.39.03.08.
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne : 01.64.79.30.75.
Direction Régionale et Interdépartementale pour l'Environnement et l'Energie : 01.71.28.45.00.
Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne : 01.60.56.71.71.

Les mesures de gestion

De l'élaboration du Document d'objectifs aux actions

Les résultats des diagnostics écologique et socio-économique permettent de déterminer et de hiérarchiser des enjeux de gestion, puis de proposer des actions qui doivent assurer la conservation et/ou la restauration des espèces et des habitats d'intérêt communautaire tout en permettant la pérennité des activités humaines. L'ensemble de ces éléments est rassemblé dans le Document d'Objectifs (DOCOB) qui constitue la base de l'animation du site. Cette dernière correspond à la mise en œuvre des actions choisies en concertation.

Les actions reposent sur des contrats (Contrats Natura 2000 et Mesures Agro-Environnementales territorialisées) et la Charte Natura 2000, signés par les propriétaires et exploitants agricoles qui sont volontaires pour mettre en œuvre des mesures de gestion adéquates sur le site.

Les Contrats et la Charte

Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)

Pour qui ? Exploitants agricoles individuels et sociétés agricoles.

Où ? Parcelles déclarées à la PAC, incluses en totalité ou partiellement dans le site Natura 2000.

Quels engagements pour le contractant ? Respect du cahier des charges des MAEt contractées.

Durée de l'engagement ? 5 ans renouvelables.

Quelle contrepartie ? Compensation des pertes et/ou surcoûts de travail engendrés par les actions de la MAEt.

En complément des MAEt, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne assure une animation de sensibilisation et d'accompagnement des agriculteurs visant une évolution des pratiques agricoles favorables à la biodiversité.

Prairies, cultures et ripisylves sur les bords du Petit Morin.

La Charte Natura 2000

Pour qui ? Propriétaires et ayants-droit de terrains.

Où ? Parcelles incluses en totalité ou partiellement dans le site Natura 2000.

Quels engagements pour le contractant ? Respect d'une liste d'engagements portant sur de bonnes pratiques environnementales.

Durée de l'engagement ? 5 ans renouvelables.

Quelle contrepartie ? Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Les contrats Natura 2000

Pour qui ? Propriétaires et ayants-droit de terrains.

Où ? Parcelles incluses en totalité ou partiellement dans le site Natura 2000.

Quels engagements pour le contractant ? Respect du cahier des charges propre à chaque contrat signé.

Durée de l'engagement ? 5 ans renouvelables.

Quelle contrepartie ? Financement des actions mises en œuvre dans le contrat.

Travaux de gestion des embâcles sur le Petit Morin.

D'autres contrats

En complément, d'autres contrats existent pour répondre à des enjeux locaux.

Ces mesures nécessitent de développer des partenariats avec des organismes financeurs impliqués dans la gestion du patrimoine naturel : Agence de l'eau, Conseil Général, Conseil Régional, Collectivités locales...

Pour plus d'informations :
Visiter le site internet : http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin
Création : Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Contacts :
Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : 01.64.39.03.08.
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne : 01.64.79.30.75.
Direction Régionale et Interdépartementale pour l'Environnement et l'Energie : 01.71.28.45.00.
Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne : 01.60.56.71.71.

© FDAAPPMA 77

L'Evaluation des incidences Natura 2000

Principe et raisonnement

Afin de concilier « préservation du patrimoine naturel » et « développement des activités humaines », certains projets sur les sites Natura 2000 sont soumis à Evaluation des incidences. Il s'agit de s'interroger dès la conception des projets afin de les rendre les moins impactants possible sur les sites Natura 2000, en évaluant leurs effets sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Dans le cas d'incidences significatives, les projets doivent être modifiés en proposant des mesures destinées à les supprimer ou à défaut de les réduire au maximum.

Dans la négative, seuls les projets remplissant les trois conditions suivantes (absence de solutions alternatives, projet d'intérêt public majeur, mise en place de mesures compensatoires afin de préserver la cohérence globale du réseau Natura 2000) peuvent être autorisés en informant au préalable la Commission Européenne.

Procédure d'autorisation d'un projet

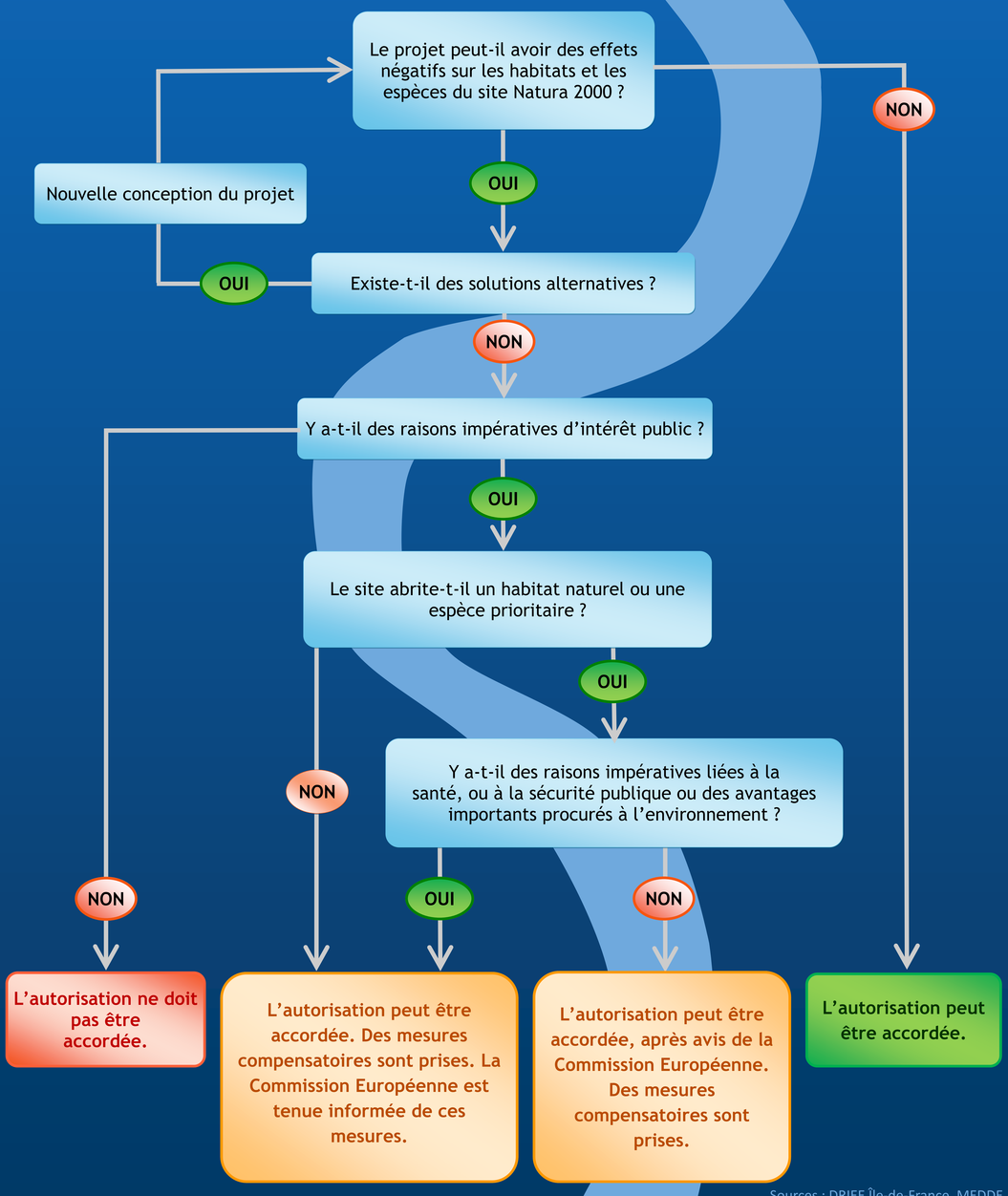

Sources : DRIEE Île-de-France, MEDDE.

Pour plus d'informations :
Visiter le site internet : http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin
Création : Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Contacts :
Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique : 01.64.39.03.08.
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne : 01.64.79.30.75.
Direction Régionale et Interdépartementale pour l'Environnement et l'Energie : 01.71.28.45.00.
Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne : 01.60.56.71.71.